



**Commission de l'éducation, de la communication
et des affaires culturelles
(CECAC)**

DÉBAT SUR L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contribution de la section du Québec

Janvier 2012

Dans son rapport de 2009 intitulé *Contextes et structures de l'éducation pour le développement durable*, l'Unesco présente d'abord l'éducation pour développement durable comme un moyen d'exposer les populations à l'amélioration de leurs capacités à donner un sens au concept de développement durable et à contribuer à sa promotion. Elle préconise ensuite de tirer parti de la diversité qui caractérise tous les êtres humains. Enfin, elle cherche des solutions novatrices aux problèmes et aux crises liées au développement durable. À titre d'exemples, elle prône la paix et la sécurité humaine, la prévention des catastrophes naturelles, les changements climatiques et la préservation de la biodiversité¹.

Dans le cadre de la stratégie plus générale des Nations unies sur l'environnement et le développement durable, l'Unesco a défini quatre axes de l'éducation liés au développement durable. Le premier vise la promotion et l'amélioration de l'éducation de base, le deuxième, le troisième s'attache à la réorientation des programmes d'éducation existants dans l'optique du développement durable et le quatrième a trait à l'information et à la sensibilisation du public à la notion de durabilité et, enfin, la formation de la population active tout au long de la vie. L'Assemblée nationale du Québec et le gouvernement du Québec souscrivent à ce mouvement depuis plusieurs années.

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE²

o Existe t-il des législations spécifiques en matière d'éducation pour le développement durable (EDD) dans votre État?

Il n'y a pas de législation spécifique en matière d'éducation pour le développement durable, mais il existe une loi. La *Loi sur le développement durable*³ adoptée en 2006 par l'Assemblée nationale. L'article 6 énonce les 16 principes qui doivent guider l'administration gouvernementale. Le sixième principe prévu à l'alinéa f) porte sur l'accès au savoir :

6. Afin de mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans ses sphères d'intervention, l'Administration prend en compte dans le cadre de ses différentes actions l'ensemble des principes suivants:
[...]

¹ Unesco, *Conférence mondiale de l'Unesco sur l'éducation pour le développement durable : document d'information*, Bonn, Allemagne 2009, réf. du 4 janvier 2012,
http://www.esd-world-conference-2009.org/fileadmin/download/background/ESD2009BasicFR_01.pdf

² Les réponses fournies aux questions sont brèves et relatent l'information trouvée sur les principaux sites portant sur le sujet.

³ Québec, *Loi sur le développement durable, L.R.Q., c. D-8.1.1*, réf. du 22 décembre 2011,
http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/D_8_1_1/D8_1_1.html

f) «accès au savoir»: les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en oeuvre du développement durable;[...]

Dans la Loi sur le développement durable, on précise que le gouvernement adopte une stratégie de développement durable comportant des mesures d'information et d'éducation sur le développement durable. Ces mesures doivent être mises en place, entre autres, auprès de certaines catégories de personnel de l'administration publique et des différents réseaux dont celui de l'éducation.

La stratégie sur le développement durable⁴ instaure un nouveau cadre de gestion pour tous les ministères, les organismes et les sociétés d'État du gouvernement du Québec. Elle permet de mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans l'exercice de leurs pouvoirs et de leurs responsabilités. En vertu de cette loi générale, les ministères dont le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les organismes et les sociétés d'État produisent un plan d'action de développement durable en vue d'atteindre les objectifs de la stratégie. L'organisation administrative de l'Assemblée nationale s'est elle aussi dotée d'un plan d'action et de guides en matière de développement durable.

o Quels sont les liens entre les structures institutionnelles, les acteurs de territoires et la société civile?

À la suite à l'adoption de la Loi sur le développement durable par l'Assemblée nationale (2006), le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a entrepris une démarche, soit l'implantation d'une stratégie gouvernementale sur le développement durable. Cette démarche est inspirée des principes de la Déclaration de Rio (1992) sur l'environnement et le développement durable. Tel qu'il a été mentionné précédemment, les instances gouvernementales ont, pour la grande majorité, élaboré et sont en voie d'implanter un plan d'action (2008-2012) en lien avec cette stratégie.

Tout en permettant la concertation entre les agents institutionnels, les acteurs des territoires et les partenaires de la société civile, le Fonds vert⁵ favorise le financement

⁴Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 : un projet de société pour le Québec*, réf. du 4 janvier 2012, http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/index.htm

⁵Fonds d'action québécois pour le développement durable, *Mission et historique*, réf. du 4 janvier 2011, <http://www.faqdd.qc.ca/mission-historique/>

« Un programme de subventions de 45 millions de dollars visant à soutenir des actions concrètes de promotion et de sensibilisation en développement durable a été créé en 2000 par le Fonds d'action québécois pour le développement durable et le gouvernement du Québec, partenaire de 450 initiatives dans 16 régions du

de différentes mesures et de programmes, qu'il s'agisse d'encourager l'achat de véhicules électriques, de prolonger la Route verte (réseau québécois de pistes cyclables) ou de développer la filière de l'énergie solaire.

o **Quelles sont les structures porteuses de l'éducation pour le développement durable (EDD)?**

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a adopté un plan d'action de développement durable qui repose sur cinq des orientations gouvernementales énoncées dans la Stratégie de développement durable. Ce plan décrit, selon chacune des orientations gouvernementales retenues et les objectifs correspondants, les actions et les gestes à poser. Pour soutenir l'atteinte de ces objectifs, un plan d'accompagnement des commissions scolaires et des établissements privés en matière de développement durable propose une panoplie de mesures visant à sensibiliser les groupes-cible à l'approche de l'éducation pour le développement durable. Il présente des exemples d'application des principes de développement durable dans diverses actions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de ses partenaires⁶.

À l'échelle locale, les écoles veillent à la sensibilisation et à la promotion de ce concept, qui se traduit dans des projets et des actions concrètes. Ainsi, depuis bientôt 20 ans, plusieurs écoles font partie du réseau des écoles Brundtland⁷. Selon les données recueillies⁸, 1 100 établissements (Établissements verts Brundtland-EVB) se sont dotés d'un projet éducatif qui prône les valeurs de l'éducation pour le développement durable, soit l'écologie, le pacifisme, la solidarité et la démocratie.

Québec depuis le début de sa création. Partenaire au sein d'un réseau de décideurs et de professionnels engagés en faveur du développement durable, le Fonds veille à la gestion financière du programme et collabore avec une multitude d'associations, de coopératives, d'entreprises, de ministères, d'universités et de municipalités ».

« En mars 2003, le Fonds s'est associé à Fondation CSN et au Fonds de solidarité FTQ pour créer un fonds d'investissement de 18 millions \$ dédié aux entreprises québécoises qui développent et commercialisent des technologies et des produits favorisant le développement durable. Le Fonds d'investissement en développement durable (FIDD) est devenu en 2009 Cycle Capital Management (CCM), Fonds [auquel contribue différents partenaires des secteurs publics, parapublics et privés] et doté, en 2010, d'une enveloppe de 70 millions \$»

⁶ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Plan d'action de développement durable 2008-2012*, réf. du 6 janvier 2012, <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/BSM/PlanActionDeveloppementDurable2008-2012.pdf>

⁷ Centrale des syndicats du Québec, *Buts et mandat du mouvement*, réf. du 18 février 2012, <http://www.evb.csq.qc.net/index.cfm/2,0,1666,9543,1963,0,html>

« Un établissement est « vert » parce qu'on y réalise des projets pour la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage, donc en faveur de la conservation des ressources. Il est « Brundtland » parce qu'on y réalise aussi des actions touchant, entre autres, la démocratie, le partage, la coopération, l'équité, la solidarité, le respect, la paix et les droits humains, autant de préoccupations majeures apparaissant dans le Rapport Brundtland. Ce rapport, intitulé « Notre avenir à tous » (1988), est issu des travaux de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement présidée par Mme Gro Harlem Brundtland[...] »

⁸ Université du Québec à Chicoutimi, *Guide pour des agendas 21^e siècle locaux*, réf. du 22 décembre 2011, http://www.a211.qc.ca/9703_fr.html

Des incitatifs de nature financière, tel le Fonds d'action québécois pour le développement durable, permettent la réalisation de projets initiés par les écoles (dont plusieurs sont reconnues établissement vert Brundtland), par les commissions scolaires et par leurs principaux partenaires comme la Conférence des syndicats du Québec, la Fédération des Commissions scolaires du Québec et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. À titre d'exemple, le projet Défi Climat – volet scolaire, Fondation Monique-Fitz-Back porte sur les changements climatiques et sensibilise, depuis 2010, des jeunes de 197 écoles participantes, dont 58 écoles du niveau secondaire dans la région de la Capitale-Nationale⁹.

Une autre expression de l'éducation dans le mouvement du développement durable se manifeste dans la construction d'écoles respectant les critères qui tendent le plus de ce qu'on peut qualifier d'écologique. À titre d'exemple, une première école primaire certifiée LEED (certification de construction selon des critères de qualité de construction d'habitation écoenvironnementaux) a été construite dans la région de Québec¹⁰

o Quels sont les dispositifs pédagogiques mis en place dans les écoles favorisant l'EDD?

Parmi les dispositifs pédagogiques, il faut bien sûr mentionner les projets et actions qui sont réalisés par les écoles membres du réseau vert Brundtland¹¹.

La formation des enseignants à l'éducation pour le développement durable et l'animation dans le milieu scolaire font également partie des dispositifs pédagogiques pour favoriser cette approche. Ces initiatives de formation sont décrites plus en détail au point suivant.

o Les enseignants sont-ils formés à l'éducation pour le développement durable (EDD)?

Plusieurs initiatives de formation des enseignants existent. Depuis 1999, par exemple, trois types de formation sont offerts au personnel de la Commission scolaire de Montréal:

⁹ Fonds d'action québécois pour le développement durable, *Défi Climat - volet scolaire*, réf. du 5 janvier 2011, <http://www.faqdd.qc.ca/projets/2060-defi-climat-volet-scolaire/>

¹⁰ Société Radio-Canada (SRC-Québec), 23 septembre 2008, *Une première école primaire certifiée LEED*, réf. du 6 janvier 2011,

http://www.radio-canada.ca/regions/Quebec/2008/09/23/003-LEED_ecole_primaire_limoilou.shtml

¹¹ Centrale des syndicats du Québec), *Histoire du mouvement EAV et EVB*, réf. du 6 janvier 2012, <http://www.evb.csq.qc.net/index.cfm/2,0.1666,9543,1962,0.html>

1. la première porte sur l'animation de trousse pédagogiques au Centre des enseignantes et des enseignants de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ou sur demande;
2. la deuxième consiste en une formation sur mesure offerte aux membres du personnel des établissements scolaires qui le souhaitent;
3. enfin, la troisième formation consiste en l'organisation de journées d'échange entre les enseignants, les parents, les professionnels, les éducateurs ou les partenaires pour favoriser la création de réseaux d'entraide en environnement.

Pour sa part, la Centrale des syndicats du Québec (principal syndicat des enseignants) offrent des sessions nationales EAV-EVB : *Éduquer et agir pour un avenir viable* qui s'adressent aux responsables locaux EVB de ses syndicats affiliés¹².

Des colloques où se réunissent sur une base annuelle les représentants de la Commission scolaire de Montréal et de l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE) permettent de développer les communications, l'échange d'expertise et le réseautage entre les participants.

o Quel est le degré d'intérêt pour l'EDD au sein du monde économique, culturel et artistique et auprès des partenaires sociaux?

La sensibilisation ou l'intérêt porté à l'éducation pour le développement durable s'est avéré un enjeu majeur des dernières années, compte tenu des différentes catastrophes naturelles et de la question très actuelle du réchauffement climatique. Les acteurs du milieu de l'éducation et les jeunes demeurent particulièrement sensibles à ces valeurs. Le «monde de la culture», en tant que précurseur de nouveaux changements ou de paradigmes, demeure généralement très impliqué dans les luttes pour la préservation de la nature au sens large. L'art en général, par différents moyens et par les valeurs véhiculées¹³, constitue un vecteur privilégié pour remettre en question et pour renvoyer une image parfois provocatrice de différentes réalités. De ce fait, elle peut établir un lien entre les problèmes actuels et les enjeux environnementaux du développement durable et aussi favoriser un meilleur arrimage entre les enjeux du développement social et économique. On a ainsi assisté au cours des dernières années

¹² Centrale des syndicats du Québec, *Sessions nationales EAV-EVB*, réf. du 6 janvier 2012, <http://www.evb.csq.qc.net/index.cfm/2,0,1666,9544,2959,0.html>

¹³ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Inês Lopes, « Entretien avec M. Frédéric Back : des paroles qui coulent de source », *Vie pédagogique*, n° 151, mai 2009, réf. du 21 décembre 2011, <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/viepedagogique/151/index.asp?page=entrevue>

« Les trousse pédagogiques Agir ensemble, de M. Frédéric Back et de son épouse, ont été réalisées pour rendre accessible l'ensemble de son œuvre afin qu'elle serve aux enseignants et à leurs élèves. Ces trousse sont gratuites et téléchargeables à partir du site [fredericback.com]. Les enfants peuvent aussi envoyer un dessin qui sera mis en ligne directement sur le site, à la section Affiche ton dessin. Une autre section, Affiche ton engagement, qui sera prochainement activée, encouragera des élèves du secondaire et du collégial à créer des affiches qui feront la promotion de messages environnementaux ou sociaux. L'art peut ainsi être un moyen de dénoncer certaines situations inacceptables ou de proposer des solutions plus positives. »

à une implication très marquée d'artistes québécois dans certains dossiers régionaux ou nationaux.

Peu importe la conjoncture en vigueur, les différents intervenants institutionnels et non institutionnels du monde économique sont des partenaires pour réaliser des projets qui visent, notamment, à offrir des garanties pour la préservation de l'environnement et pour le financement de priorités d'avenir. L'assistance aux petites et moyennes entreprises, le développement de projets numériques, l'enseignement supérieur et la recherche constituent des domaines de pointe où plusieurs projets s'inspirent des grands principes du développement durable. Même si les objectifs économiques et écologiques se heurtent parfois à des finalités différentes et contradictoires, plusieurs projets de développement durable qui s'appuient sur des principes directeurs de développement durable ont vu le jour dans ces secteurs. Ils sont la traduction concrète de l'application de cette approche.

Conclusion

Le gouvernement du Québec soutient des initiatives pour favoriser des liens entre les structures institutionnelles, les acteurs des territoires et la société civile en ce domaine. En particulier, il met en place des moyens ou des structures. Par ailleurs, il fait la promotion de l'éducation pour le développement à l'éducation durable (EDD). À titre d'exemples, il a établi divers dispositifs pédagogiques dans les écoles et publié des guides pour la formation des enseignants. Ainsi, la place accordée à l'éducation au développement durable par l'ensemble des partenaires tant sociaux qu'économiques ou culturels demeure grandissante.

Références supplémentaires

Centrale des syndicats du Québec- Des exemples dans des écoles.
<http://www.evb.csq.qc.net/index.cfm/2,0,1666,9457,0,0,html>

Statistiques de l'UNESCO sur le site de l'ÉNAP, article de la revue Observgo- À propos du développement durable en éducation (sustainability development).
http://observgo.quebec.ca/observgo/fichiers/63720_global_education_digest_2011_en.pdf

Site UNESCO—Éducation au développement durable- Europe et Amérique du Nord.
<http://www.unesco.org/new/fr/education/themes/leading-the-international-agenda/education-for-sustainable-development/around-the-world/europe-and-north-america/>

Le développement durable à l'Assemblée nationale : Plan d'action et guides en matière de développement durable.

<http://www.assnat.qc.ca/fr/actualites-salle-presse/nouvelle/Actualite-19487.html>